Note 2010 /2 : 41^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

41e Réunion du Comité permanent

Le Secrétariat a le plaisir d'informer que, à l'invitation de la Géorgie, la 41e Réunion du Comité permanent (SC41) aura lieu à **Kobuleti, près de Batumi, la capitale de la République autonome d'Adjara, en Géorgie, de jeudi 29 avril à samedi 1er mai 2010.** Le SC41 sera précédé d'une réunion du Groupe de travail sur la gestion, ainsi que de réunions du Sous-groupe sur les finances et du Sous-groupe sur la COP11, ainsi que d'une excursion mercredi 28 avril (voir programme ci-joint). Un projet d'Ordre du jour et un programme préliminaire, ainsi que les listes des membres votants du Comité permanent et des membres des Sous-groupes sont joints à la présente note.

Les Parties contractantes non membres du Comité permanent sont les bienvenues à la réunion en qualité d'observateurs et, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité (avec les noms de leurs délégués) **d'ici au 26 février 2010.** Les documents de travail seront aussi publiés sur le site Internet de Ramsar (http://www.ramsar.org/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1-31-41_4000_0__). Les formulaires d'inscription à la 41e Réunion du Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : katz@ramsar.org ou, par télécopie : +41 22 999 0169.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits **en anglais seulement**. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 29 avril au 1^{er} mai 2010, mais non pour les réunions des sous-groupes.

De même, pour des raisons budgétaires, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Cette aide ne peut être fournie, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Annexe : Projet d'ordre du jour et de programme, et listes des membres